

## **Dispositif rentrée scolaire 2020/2021 à Croissy**

### **Liste des dispositions prises à Croissy-sur-Seine pour la rentrée scolaire 2020-2021**

- Port du masque obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans un périmètre de 50m autour des accès aux établissements d'enseignement (lycées, collèges, écoles maternelles et élémentaires) et autour des entrées/sorties des gares des Yvelines. L'obligation du port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justificatif.

- la rentrée des classes s'applique à tous les élèves.

- Les entrées et sorties sont échelonnées et/ou différenciées. Chaque directeur d'école a établi un protocole qui a déjà été communiqué à l'ensemble des parents.

- Toutes les activités périscolaires sont ouvertes aux inscriptions sur l'espace citoyen et sont adaptées aux recommandations sanitaires, aux effectifs des élèves et aux effectifs des encadrants.

- Tous les élèves inscrits à la restauration mangent sur site un repas chaud. L'organisation est faite par groupe classe.

Nous restons vigilants sur l'application des mesures sanitaires et les recommandations gouvernementales que nous recevons parfois très tardivement.

Les équipes de la Ville restent à votre disposition.  
Bonne rentrée à tous !

Publié le 05 mai 2020